

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

# DBV Technologies

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2024  
DBV Technologies  
107, avenue de la République, 92320 Châtillon

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## **DBV Technologies**

Siège social : 107, avenue de la République, 92320 Châtillon

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société DBV Technologies S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DBV Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Continuité d'exploitation**

**Point clé de l'audit**

Comme indiqué dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de se préparer au lancement potentiel de Viaskin Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne, s'il venait à être approuvé.

Le 7 avril 2025, la Société a reçu un produit brut de 125,5 millions de dollars (116,3 millions d'euros) provenant de l'émission des ABSA et PFW-BS-PFW, tel que décrit dans la note 24. Compte tenu de la réception de ces fonds et sur la base de ses opérations, plans et hypothèses actuels, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie sont suffisants pour financer ses activités jusqu'en juin 2026.

En raison de l'importance du jugement exercé par la Société lors de l'élaboration des prévisions de charges d'exploitation, nous avons considéré l'évaluation du principe de continuité d'exploitation et la qualité des informations à fournir à ce titre comme un point clé de l'audit.

**Réponses d'audit apportées**

Dans ce contexte, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons comparé les charges d'exploitation prévisionnelles historiques de la Société aux charges d'exploitation comptabilisées afin d'évaluer la capacité de la société à construire des prévisions fiables.
- Nous avons réalisé une analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie prévisionnels de la Société afin d'évaluer l'impact de changements des charges d'exploitation prévisionnelles sur l'appréciation de la continuité d'exploitation.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des charges d'exploitation prévisionnelles de la Société, pour cela nous avons :
  - réalisé des entretiens avec la direction pour comprendre les activités, la stratégie et les projets de recherche et développement de la Société ;
  - comparé les charges d'exploitation prévisionnelles aux charges d'exploitation historiques ;

- rapproché les charges d'exploitation prévisionnelles aux informations communiquées par la direction au Conseil d'administration ainsi qu'aux informations publiques diffusées par la Société.
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées par la Société dans l'annexe aux comptes consolidés en lien avec l'évaluation de la continuité d'exploitation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DBV Technologies S.A. par l'assemblée générale du 20 avril 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et du 9 décembre 2011 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 14<sup>ème</sup> année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2025

Paris La Défense, le 11 avril 2025

KPMG SA

Deloitte & Associés



Renaud Cambet  
Associé

Stéphane Menard  
Associé

## 5.2 COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

### 5.2.1 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

#### État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)

|  | Note | 31/12/2024    | 31/12/2023     |
|--|------|---------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>   |      |               |                |
| <b>Actifs non courants</b>                             |      |               |                |
| Immobilisations incorporelles                          |      | 40            | 57             |
| Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location | 4    | 5 385         | 5 259          |
| Immobilisations corporelles                            | 5    | 11 306        | 12 623         |
| Autres actifs non courants                             | 6    | 4 423         | 6 144          |
| <b>Total des actifs non courants</b>                   |      | <b>21 154</b> | <b>24 083</b>  |
| <b>Actifs courants</b>                                 |      |               |                |
| Créances clients et comptes rattachés                  | 7    | —             | —              |
| Autres actifs courants                                 | 8    | 11 932        | 17 548         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                | 9    | 32 456        | 141 367        |
| <b>Total des actifs courants</b>                       |      | <b>44 388</b> | <b>158 915</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                |      | <b>65 542</b> | <b>182 998</b> |
| <b>PASSIF</b>  |      |               |                |
| <b>Capitaux propres</b>                                |      |               |                |
| Capital social   | 10   | 11 650        | 10 972         |
| Primes liées au capital                                | 10   | 141 635       | 208 109        |
| Réserves   | 10   | 1 247         | 2 759          |
| Écarts de conversion                                   |      | (13 024)      | (8 796)        |
| Résultat de la période                                 | 10   | (114 123)     | (72 710)       |
| <b>Total des capitaux propres</b>                      |      | <b>27 385</b> | <b>140 334</b> |
| <b>Passifs non courants</b>                            |      |               |                |
| Dettes financières non courantes                       | 11   | —             | —              |
| Obligations locatives à plus d'un an                   | 4    | 6 296         | 4 526          |
| Provisions non courantes                               | 12   | 722           | 800            |
| Autres passifs non courants                            | 11   | —             | —              |
| <b>Total des passifs non courants</b>                  |      | <b>7 018</b>  | <b>5 326</b>   |
| <b>Passifs courants</b>                                |      |               |                |
| Dettes financières courantes                           | 11   | —             | —              |
| Obligations locatives à moins d'un an                  | 4    | 654           | 1 144          |
| Provisions courantes                                   | 12   | 122           | 3 958          |
| Fournisseurs et comptes rattachés                      | 13   | 22 032        | 23 302         |
| Autres passifs courants                                | 13   | 8 331         | 8 934          |
| <b>Total des passifs courants</b>                      |      | <b>31 139</b> | <b>37 338</b>  |
| <b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>         |      | <b>65 542</b> | <b>182 998</b> |

### Compte de résultat consolidé (en milliers de dollars)

|   | Note      | Au 31 décembre   |                 |
|---|-----------|------------------|-----------------|
|   |           | 2024             | 2023            |
| <b>Produits opérationnels</b>                           |           |                  |                 |
| Chiffre d'affaires                                      | 15        | —                | —               |
| Autres revenus  | 15        | 4 151            | 15 728          |
| <b>Total des produits</b>                               |           | <b>4 151</b>     | <b>15 728</b>   |
| <b>Charges opérationnelles</b>                          |           |                  |                 |
| Recherche et développement                              | 16        | (89 176)         | (60 139)        |
| Frais commerciaux                                       | 16        | (2 659)          | (2 434)         |
| Frais généraux  | 16        | <b>(28 793)</b>  | <b>(29 455)</b> |
| <b>Total des charges</b>                                |           | <b>(120 628)</b> | <b>(92 028)</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>                            |           | <b>(116 477)</b> | <b>(76 300)</b> |
| Produits financiers                                     | 18        | <b>3 917</b>     | <b>4 997</b>    |
| Charges financières                                     | 18        | <b>(1 508)</b>   | <b>(1 400)</b>  |
| <b>Résultat financier</b>                               |           | <b>2 409</b>     | <b>3 597</b>    |
| Impôt sur les sociétés                                  |           | (55)             | (7)             |
| <b>Résultat net</b>                                     | <b>22</b> | <b>(114 123)</b> | <b>(72 710)</b> |
| <b>Résultat de base et dilué par action (\$/action)</b> | <b>22</b> | <b>(1,18)</b>    | <b>(0,76)</b>   |

### État du résultat global (en milliers de dollars)

|   | Au 31 décembre   |                 |
|---|------------------|-----------------|
|   | 2024             | 2023            |
| <b>Résultat net</b>   | <b>(114 123)</b> | <b>(72 710)</b> |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies, nets d'impôts | 228              | 46              |
| Écarts de conversion de consolidation de la société-mère                                  | (4 242)          | 5 720           |
| Écarts de conversion de consolidation susceptibles d'être reclassés au compte de résultat | 16               | (7)             |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>  | <b>(118 121)</b> | <b>(66 951)</b> |

## État des flux de trésorerie consolidés (en milliers de dollars)

|  | Note     | 31/12/2024       | 31/12/2023      |
|--|----------|------------------|-----------------|
| <b>Résultat de la période</b>  |          | <b>(114 123)</b> | <b>(72 710)</b> |
| Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles : |          |                  |                 |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                                     |          |                  |                 |
| Amortissements, dépréciations et provisions  |          | 737              | (10 369)        |
| Charges calculées liées aux paiements en actions   |          | 4 620            | 6 019           |
| Autres éléments  |          | 289              | 121             |
| <b>Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>                              |          | <b>(108 478)</b> | <b>(76 939)</b> |
| Stocks   |          | —                | —               |
| Créances clients   | 7        | —                | —               |
| Autres actifs courants   | 8        | 4 632            | (3 795)         |
| Fournisseurs   | 13       | 296              | 8 420           |
| Autres passifs courants et non-courants  | 13       | 366              | (5 330)         |
| <b>Variation du besoin de fonds de roulement</b>   |          | <b>5 294</b>     | <b>(705)</b>    |
| <b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</b>                                  |          | <b>(103 183)</b> | <b>(77 644)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                                    |          |                  |                 |
| Variation des immobilisations corporelles  | 5        | (2 338)          | (677)           |
| Variation des immobilisations incorporelles  |          | (3)              | —               |
| Variation des immobilisations financières  |          | 1 582            | (131)           |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>                               | <b>6</b> | <b>(760)</b>     | <b>(808)</b>    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                      |          |                  |                 |
| Augmentation des avances remboursables   |          | —                | —               |
| Diminution des avances remboursables   |          | —                | —               |
| (Acquisitions)/ Cessions d'actions d'autocontrôle  | 11       | (47)             | (154)           |
| Augmentation de capital  | 11       | 634              | 6 921           |
| Remboursement des dettes locatives   |          | (963)            | (1 884)         |
| Intérêts sur obligations locatives   | 10       | (325)            | (121)           |
| Autres flux de trésorerie liés aux activités financières   | 4        | —                | —               |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>                                 | <b>4</b> | <b>(700)</b>     | <b>4 762</b>    |
| (Diminution) / Augmentation de la trésorerie   |          | (104 643)        | (73 690)        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture                                       |          | 141 367          | 209 194         |
| Incidence des variations du cours des devises  |          | (4 268)          | 5 863           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>                                 |          | <b>32 456</b>    | <b>141 367</b>  |

État des variations des capitaux propres consolidés (en milliers de dollars)

|   | Capital social      |               | Primes liées<br>au capital | Réserves     | Résultats<br>cumulés | Écart de<br>conversion | Total<br>capitaux<br>propres |
|---|---------------------|---------------|----------------------------|--------------|----------------------|------------------------|------------------------------|
|   | Actions ordinaires  |               |                            |              |                      |                        |                              |
|   | Nombre<br>d'actions | Montant       |                            |              |                      |                        |                              |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>         | <b>94 137 145</b>   | <b>10 720</b> | <b>294 881</b>             | <b>(586)</b> | <b>(96 008)</b>      | <b>(14 510)</b>        | <b>194 497</b>               |
| Résultat net                                  |                     | —             | —                          | —            | (72 710)             | —                      | (72 710)                     |
| Autres éléments du résultat global            |                     | —             | —                          | 46           | —                    | 5 713                  | 5 759                        |
| Affectation du résultat                       |                     | —             | —                          | (96 008)     | 96 008               | —                      | —                            |
| Augmentation de capital                       | 2 294 625           | 252           | 6 670                      | —            | —                    | —                      | 6 922                        |
| Neutralisation des actions propres            |                     | —             | —                          | (154)        | —                    | —                      | (154)                        |
| Paiements en actions                          |                     | —             | —                          | 6 019        | —                    | —                      | 6 019                        |
| Imputation des résultats sur prime d'émission |                     | —             | (93 441)                   | 93 441       | —                    | —                      | —                            |
| Autres mouvements                             |                     | —             | 1                          | (1)          | —                    | 1                      | 1                            |
| <b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>                    | <b>96 431 770</b>   | <b>10 972</b> | <b>208 110</b>             | <b>2 758</b> | <b>(72 710)</b>      | <b>(8 796)</b>         | <b>140 334</b>               |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>         | <b>96 431 770</b>   | <b>10 972</b> | <b>208 110</b>             | <b>2 758</b> | <b>(72 710)</b>      | <b>(8 796)</b>         | <b>140 334</b>               |
| Résultat net                                  |                     | —             | —                          | —            | (114 123)            | —                      | (114 123)                    |
| Autres éléments du résultat global            |                     | —             | —                          | 228          | —                    | (4 227)                | (3 999)                      |
| Affectation du résultat                       |                     | —             | —                          | (72 710)     | 72 710               | —                      | —                            |
| Augmentation de capital                       | 6 415 731           | 678           | (43)                       | —            | —                    | —                      | 635                          |
| Neutralisation des actions propres            |                     | —             | —                          | (47)         | —                    | —                      | (47)                         |
| Paiements en actions                          |                     | —             | —                          | 4 620        | —                    | —                      | 4 620                        |
| Imputation des résultats sur prime d'émission |                     | —             | (66 433)                   | 66 433       | —                    | —                      | —                            |
| Autres mouvements                             |                     | —             | —                          | (35)         | —                    | —                      | (35)                         |
| <b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>                    | <b>102 847 501</b>  | <b>11 650</b> | <b>141 635</b>             | <b>1 247</b> | <b>(114 123)</b>     | <b>(13 024)</b>        | <b>27 385</b>                |

## Notes aux états financiers

---

|                |   |    |                |  |    |
|----------------|---|----|----------------|--|----|
| <b>Note 1</b>  | La Société                                      | 17 | <b>Note 14</b> | Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat | 33 |
| <b>Note 2</b>  | Principes généraux et déclaration de conformité | 17 | <b>Note 15</b> | Produits opérationnels                                     | 34 |
| <b>Note 3</b>  | Principes comptables                            | 18 | <b>Note 16</b> | Charges opérationnelles                                    | 34 |
| <b>Note 4</b>  | Contrat de location                             | 26 | <b>Note 17</b> | Paiements en actions                                       | 36 |
| <b>Note 5</b>  | Immobilisations corporelles                     | 27 | <b>Note 18</b> | Produits et charges financiers                             | 40 |
| <b>Note 6</b>  | Actifs non courants                             | 28 | <b>Note 19</b> | Charge d'impôt   | 41 |
| <b>Note 7</b>  | Créances clients et comptes rattachés           | 28 | <b>Note 20</b> | Engagements hors bilan                                     | 41 |
| <b>Note 8</b>  | Autres actifs courants                          | 28 | <b>Note 21</b> | Relations avec les parties liées                           | 42 |
| <b>Note 9</b>  | Trésorerie et équivalents de trésorerie         | 29 | <b>Note 22</b> | Résultat par action  | 42 |
| <b>Note 10</b> | Capitaux propres                                | 29 | <b>Note 23</b> | Gestion des risques financiers                             | 43 |
| <b>Note 11</b> | Emprunts et dettes financières                  | 31 | <b>Note 24</b> | Événements postérieurs à la clôture                        | 45 |
| <b>Note 12</b> | Provisions courantes et non courantes           | 31 | <b>Note 25</b> | Honoraires des commissaires aux comptes                    | 46 |
| <b>Note 13</b> | Dettes fournisseurs et autres passifs courants  | 33 |                |  |    |

---

## Note 1 La Société

Créée en 2002, DBV Technologies SA (« DBV Technologies » ou « la Société »), société de droit français, est une société biopharmaceutique spécialisée, au stade clinique, qui vise à changer le domaine de l'immunothérapie en développant une nouvelle plateforme technologique appelée Viaskin®. L'approche

thérapeutique de la Société repose sur l'immunothérapie épicutanée, ou EPIT™, une méthode exclusive pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire sur une peau intacte à l'aide de Viaskin®.

### Faits marquants de 2024

#### Programmes cliniques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a successivement annoncé :

- Le 23 septembre 2024, la Société a clôturé le screening des sujets de l'essai clinique de phase 3 VITESSE. DBV a dépassé son objectif de recrutement, clôturant avec succès au troisième trimestre 2024, le processus de sélection des sujets de l'étude de phase 3 VITESSE évaluant le patch Viaskin® Peanut chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans. Les premiers résultats de l'étude VITESSE sont attendus pour le quatrième trimestre 2025.
- Le 22 octobre 2024, la Société confirme la procédure d'enregistrement pour une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) avec le patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants âgés de 1 à 7 ans en Europe par l'avis scientifique de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA).

- Le 11 décembre 2024, la Société confirme l'alignement avec la FDA (US) sur la procédure d'approbation accélérée du patch Viaskin® Peanut chez les enfants âgés de 1 à 3 ans. DBV Technologies et la FDA se sont mis d'accord sur les éléments clés de l'étude COMFORT Toddlers chez les enfants âgés de 1 à 3 ans, y compris le nombre de patients et la méthodologie de collecte et d'analyse du temps de port du patch. L'étude COMFORT Toddlers doit débiter au deuxième trimestre 2025 afin de permettre le dépôt d'une autorisation de licence biologique (BLA) pour le patch Viaskin® Peanut chez les enfants âgés de 1 à 3 ans au second semestre 2026.

L'historique du programme clinique est décrit au paragraphe 1.3.3 du présent document.

#### Recherche et développement

Aucun fait marquant en recherche et développement en 2024.

#### Financement

Aucun financement en 2024.

## Note 2 Principes généraux et déclaration de conformité

### Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2024 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://www.efrag.org/Endorsement>.

Les normes, amendements et interprétations, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2024 ont été adoptés, le cas échéant, par la Société :

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Accord de financement fournisseurs ;
- Amendement à IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail.

L'entrée en vigueur de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés de la Société.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à savoir :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers ;
- Amendements à IFRS 16 – Contrat de location.

À la date d'arrêt des comptes consolidés au 31 décembre 2024, l'analyse de l'impact de ces normes est en cours par le Groupe.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 avril 2025.

## Note 3 Principes comptables

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Le contrôle est obtenu lorsque la Société :

- a le pouvoir sur la société émettrice ;
- est exposée, ou a des droits, à rendements variables de son implication avec l'entreprise détenue ; et
- a la capacité d'utiliser son pouvoir d'influence sur ses rendements.

La Société réévalue si elle contrôle une entité émettrice dès lors que les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements pour un ou plusieurs des trois éléments de contrôle énumérés ci-dessus.

La consolidation des filiales commence lorsque la Société obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque la Société perd le contrôle de la filiale.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe.

### Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2024 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives et dans une moindre mesure par l'obtention d'aides publiques à l'innovation et par le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de préparer le lancement potentiel de son premier produit aux États-Unis et dans l'Union européenne, s'il était approuvé.

Suite à la réception, en août 2020, d'une Lettre de Réponse Complète (« Complete Response Letter » ou « CRL ») de la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis, concernant sa demande de licence de produits biologiques (« Biologics License Application » ou « BLA ») pour le produit expérimental Viaskin® Peanut, la Société a réduit les dépenses de tous ses autres programmes cliniques et précliniques, afin de se concentrer sur Viaskin® Peanut. La Société a également initié en juin 2020 un plan global de restructuration, afin de se donner de la flexibilité opérationnelle afin de faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire de Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne.

En janvier 2021, la Société a reçu des réponses écrites de la part de la FDA américaine aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la Société a présentée en octobre 2020 suite au CRL. Afin de répondre aux demandes et

Tous les actifs, tous les passifs, tous les produits, toutes les charges et tous les flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés en consolidation.

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation est composé de quatre entités, une société mère DBV Technologies SA, société anonyme dont le siège social est situé au 107 avenue de la République, 92320 Châtillon, et ses trois filiales :

- DBV Technologies Inc., créée le 7 avril 2014 et basée à Warren, New Jersey, États-Unis d'Amérique ;
- DBV Technologies Australia Pty Ltd., créée le 3 juillet 2018 et basée dans le New South Wales, Australie ;
- DBV Pharma, SAS, créée le 21 décembre 2018 et basée à Paris, France.

Le capital de chacune des filiales est détenu à 100 % par DBV Technologies SA et celles-ci font l'objet d'une consolidation par intégration globale.

recommandations de la FDA, la Société a défini des axes de travail parallèles, principalement dans le but de générer les données cliniques d'innocuité et d'adhésion à six mois pour évaluer le patch Viaskin® Peanut modifié et démontrer l'équivalence de l'absorption des allergènes entre les patchs actuels et modifiés dans la population de patients visée.

Suite à la soumission du protocole de l'étude d'adhésion à la FDA, la Société a reçu une lettre de demande d'avis/d'information de la FDA en octobre 2021, demandant une approche séquentielle du programme de développement du patch Viaskin® modifié et a fourni un retour partiel sur ce protocole.

En décembre 2021, la Société a décidé de ne pas poursuivre l'approche séquentielle des plans de développement de Viaskin® Peanut comme le demandait la FDA dans son courrier d'octobre 2021 et a annoncé son intention de lancer une étude clinique pivot de phase 3 pour un patch Viaskin® Peanut modifié (mVP) chez les enfants de la population de patients visée. La Société considère que cette approche est la plus directe pour démontrer l'efficacité, la sécurité et l'amélioration de l'adhérence in vivo du système Viaskin® Peanut modifié. Après avoir reçu l'approbation de la FDA pour son changement de stratégie, le protocole de la nouvelle étude pivot de phase 3 du patch Viaskin® Peanut modifié (« mVP ») a été achevé à la fin du mois de février 2022 et est prêt à être soumis à la FDA. Des discussions fructueuses sont en cours avec la FDA en vue de la soumission et de l'examen du protocole. La Société prévoit de soumettre le protocole après un alignement supplémentaire avec la FDA.

En mai 2022, la Société a mis en place un programme de financement dit « at-the-market offering » (le « Programme ATM ») qui lui permettra d'émettre et de placer notamment auprès d'investisseurs ayant manifesté un intérêt, en une ou plusieurs fois, à tout moment, des actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (« ADSs »), pour un montant total brut maximum de 100 millions de dollars. La Société envisage d'utiliser le produit net éventuel des émissions d'ADSs effectuées dans le cadre du Programme ATM ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants, principalement pour les activités liées au lancement potentiel de Viaskin® Peanut, ainsi que pour financer le développement des produits candidats de la Société utilisant sa plateforme Viaskin®, son fonds de roulement et ses autres besoins généraux.

En juin 2022, la Société a annoncé que l'étude pivot de phase 3 EPITOPE, qui évaluait la sécurité d'emploi et l'efficacité de Viaskin® Peanut pour le traitement des jeunes enfants allergiques à l'arachide âgés de 1 à 3 ans, a atteint son critère d'évaluation principal, avec un effet thérapeutique statistiquement significatif. La Société a également indiqué poursuivre son dialogue avec la FDA sur la conception du protocole VITESSE, essai pivot de phase 3 du patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans.

Le même mois, la Société annonce un financement par placement privé (« PIPE ») d'un montant de 194 millions de dollars.

En septembre 2022, et après avoir annoncé son lancement, la Société a reçu de la FDA une lettre de suspension clinique partielle de l'étude de phase 3 portant sur le patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans. Afin d'atteindre les objectifs de l'étude, les éléments du protocole discutés dans la lettre concernent l'analyse statistique de l'adhésion, la durée de port quotidien du patch, les méthodologies de catégorisation de données, et le nombre total de participants à l'essai recevant le traitement actif.

En décembre 2022, la Société a reçu de la FDA la confirmation de levée de la suspension clinique partielle de l'essai clinique de phase 3 portant sur le patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans. La Société indique que le protocole mis à jour sera soumis aux sites cliniques en vue d'obtenir l'approbation ultérieure des comités de protection des personnes et d'éthique.

En octobre 2023, la Société a reçu des réponses écrites de la Food and Drug Administration (FDA) américaine qui clarifient les éléments de conception des études de sécurité supplémentaires COMFORT Toddlers et COMFORT Children. Les deux études de sécurité supplémentaires présenteront un protocole harmonisé et simplifié sur la manière dont le produit doit être utilisé. L'étude COMFORT Toddlers reprendra les mêmes critères

d'éligibilité qu'EPITOPE, l'étude d'efficacité de phase 3 menée avec succès par DBV chez les tout-petits, âgés de 1 à 3 ans.

Le 7 avril 2025, la Société a reçu un produit brut de 125,5 millions de dollars (116,3 millions d'euros) provenant de l'émission des ABSA et PFW-BS-PFW, comme décrit dans la note 24. Avec la réception des fonds susmentionnés, et sur la base des opérations, plans et hypothèses actuels examinés par le Conseil d'Administration le 23 mars 2025, la Société estime qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour financer ses opérations jusqu'en juin 2026.

Compte tenu des pertes d'exploitation historiques de la Société et de sa dépendance à l'égard des financements externes, la Société pourrait encore rechercher des capitaux supplémentaires pour ses besoins futurs par le biais d'une combinaison de financements par actions ou par emprunt, publics ou privés, de collaborations, d'accords de licence et d'autres options de financement. Bien que les récents événements financiers aient amélioré la situation financière de la Société, l'accès à des capitaux supplémentaires à l'avenir reste soumis aux conditions du marché et à l'intérêt des investisseurs.

En raison des perturbations des marchés financiers mondiaux et du conflit en Ukraine, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à se financer selon ses besoins ou dans des conditions attractives. La pandémie de Covid-19 et le conflit en Ukraine ont déjà provoqué une volatilité extrême et des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit. Un ralentissement économique grave ou prolongé pourrait entraîner divers risques pour la Société, notamment une capacité réduite à se procurer des capitaux supplémentaires au moment où elle en aura besoin ou à des conditions acceptables pour la Société.

Si la Société ne parvient pas à atteindre ses objectifs de financement, elle pourrait être amenée à réduire ses activités, notamment en retardant ou en réduisant l'étendue de ses efforts de recherche et de développement, ou à obtenir des financements par le biais d'accords de collaboration ou d'autres accords, qui pourraient obliger la Société à renoncer à des droits sur ses produits candidats, que la Société pourrait autrement chercher à développer ou à commercialiser de manière indépendante.

Ces états financiers consolidés n'incluent aucun ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation.

La gestion du risque de liquidité est présentée en note 24 de l'annexe.

### Note 3.1 Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (A) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- (B) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service ;
- (C) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- (D) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- (E) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ; et

(F) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché.

L'application de ce principe a conduit à comptabiliser l'ensemble des coûts de développement en charges.

#### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

### Note 3.2 Contrats de location

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la norme IFRS 16 aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement, par la comptabilisation au bilan d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation. La durée de location est définie contrat par contrat par la Société et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

La Société a décidé d'exempter de ces modalités de reconnaissance les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois ainsi que les contrats de location de faible valeur.

#### Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Les actifs loués sont principalement des actifs immobiliers et, de manière plus marginale, des équipements industriels et des véhicules de tourisme.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location pour la composante loyer.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les droits d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

#### Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont les loyers contractuels.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Les taux d'actualisation sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la Société auquel est ajouté un *spread* qui lui est propre et qui tient compte de la nature et de la durée totale du contrat.

Les taux d'actualisation et durée résiduelle des contrats déterminés par la Direction sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

### Note 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Poste d'immobilisations                         | Durée d'amortissement |
|---|-----------------------|
| Installations techniques, matériel et outillage | 3 à 10 ans            |
| Installations générales, agencements            | 5 à 9 ans             |
| Matériel et mobilier de bureau                  | 5 ans                 |
| Matériel informatique                           | 3 ans                 |

### Note 3.4 Actifs financiers

La norme IFRS 9 définit les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

La Société ne dispose d'aucun instrument de couverture ni au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023.

Les actifs financiers peuvent être classés en trois catégories :

#### Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit essentiellement de la trésorerie, des prêts et créances accordés, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ajustés des provisions sur pertes de crédit attendues.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il peut s'agir notamment :

- d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie ne sont pas représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital ou qui ne sont pas gérés dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et de cession des actifs ou de simple collecte des flux de trésorerie ;

- d'instruments pour lesquels la Direction a opté pour la juste valeur par le compte de résultat lors de la reconnaissance initiale de l'actif financier en cas d'asymétrie comptable avec une autre opération.

Les gains et pertes résultant de changements de juste valeur sont constatés directement en résultat dans la rubrique « Produits financiers ou Charges financières ».

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il peut s'agir d'instruments de dette dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif. La Société ne détient pas ce type d'instruments ni au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023.

#### Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La Société considère qu'un actif financier est déprécié selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiement tout au long de la durée de détention de l'actif. Le montant de la perte attendue est reconnu au bilan. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

### Note 3.5 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

### Note 3.6 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Ces coûts correspondent aux coûts de production calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à leur emplacement et à leur état actuel.

Les stocks sont exclusivement composés de travaux en cours relatifs à la production des premiers lots qui peuvent être utilisés pour la commercialisation.

Lors des phases de lancement de nouveaux produits dans l'attente de l'obtention des autorisations réglementaires, les stocks constitués sont entièrement dépréciés. La provision est reprise lorsque l'autorisation de mise sur le marché devient hautement probable.

### Note 3.7 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

### Note 3.8 Paiements en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscription de parts de créateur d'entreprise » BSPCE, d'actions gratuites et de stock-options attribués à des salariés et/ou dirigeants et sous la forme de « bons de souscription d'actions » BSA attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charges en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, aux mandataires sociaux, membres du Comité scientifique et aux salariés de la Société ainsi qu'à certaines personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société.

Les plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres ne sont soumis à aucune condition de marché.

### Note 3.9 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

#### Passifs financiers non dérivés

Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant qui prend en compte les charges d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

Les autres passifs financiers non dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments financiers composés

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat.

La Société ne détient pas ce type d'instruments aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

#### Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont généralement comptabilisées en résultat net.

La Société ne détient pas ce type d'instruments aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

### Note 3.10 Subventions et avances conditionnées

#### Subventions

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

### Note 3.11 Provisions

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;

Les subventions non remboursables sont présentées en produits constatés d'avance et reconnus en produits au compte de résultat sur la durée du programme de recherche auquel les subventions se rapportent.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'État à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondant à celle estimée pour le versement des prestations.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

### Note 3.12 Produits des activités ordinaires

La Société comptabilise des produits en respect d'IFRS 15 lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

### Note 3.13 Autres revenus

#### Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles qu'OSEO ou la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

#### Crédit d'Impôt Recherche

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) depuis sa création, au titre des dispositions des articles 244 *quater* B et 49 *septies* F du Code général des impôts.

Le Crédit d'Impôt Recherche est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du Crédit d'Impôt Recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en « Autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

### Contrat de collaboration

La Société avait jusqu'en octobre 2023 des accords de collaboration en matière de recherche et développement pouvant consister en des paiements initiaux non remboursables et des paiements d'étape (« milestone »).

Les paiements initiaux non remboursables pour les programmes de recherche et développement étaient reportés en tant que passif contractuel et reconnu en produit lorsque l'obligation de performance était satisfaite, au fur et à mesure que le client recevait les avantages des services.

Les *milestones* représentaient des montants reçus, dont la réception dépendait de la réalisation de certaines étapes scientifiques, réglementaires ou commerciales. Ces paiements étaient considérés comme une contrepartie variable. La Société comptabilisait les *milestones* lorsqu'il était hautement probable que le produit comptabilisé ne serait pas annulé par la suite. Il s'agissait notamment de déterminer si l'obligation de performance était remplie et pouvait l'être

lorsque l'événement déclencheur s'était produit, selon la nature de l'événement déclencheur, qu'il n'y avait pas d'autres éventualités ou services à fournir en ce qui concernait cet événement et que le cocontractant n'avait pas le droit d'exiger le remboursement du paiement. L'événement déclencheur pouvait être l'atteinte de résultats scientifiques par la Société ou par une autre partie à l'accord, des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits développés dans le cadre de l'accord.

La Société comptabilisait les produits selon la méthode du pourcentage d'avancement. La Société mettait régulièrement à jour la mesure de l'avancement des travaux et actualisait en conséquence le montant cumulé des produits comptabilisés. La Société pouvait être amenée à comptabiliser une provision correspondant à la différence entre les coûts restant à encourir et les produits restant à comptabiliser jusqu'à l'achèvement des obligations de performance.

### Note 3.14 Impôts sur les bénéfiques

#### Impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfiques futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

### Note 3.15 Information sectorielle

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des produits d'immunothérapie épicutanée en vue de leur commercialisation future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont principalement localisés en France.

### Note 3.16 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

### Note 3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements auxquels la Direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, la Direction a utilisé des jugements et des estimations significatifs dans les domaines suivants :

- l'évaluation des coûts et la mesure de l'avancement des activités de développement menées dans le cadre de l'accord de collaboration avec Nestlé Health Science jusqu'à la signature du contrat de fin de collaboration le 30 octobre 2023 et l'évaluation des coûts facturés par les partenaires impliqués jusqu'à la finalisation de l'étude après le 30 octobre 2023 ;
- l'évaluation de la juste valeur des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et/ou dirigeants est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre ainsi que l'estimation des dates prévisionnelles d'atteinte des conditions de performance pour la durée de l'étalement de la charge issus de l'octroi de stock-options ;
- l'évaluation du montant du Crédit d'Impôt Recherche est basée sur les dépenses internes et externes supportées par la Société pendant l'exercice. Seules les dépenses de recherche éligibles sont prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche ;
- l'estimation des provisions pour risque et charge.

La Direction a également utilisé des jugements et des estimations dans les domaines suivants :

- les hypothèses utilisées dans l'évaluation des actifs du droit d'utilisation des contrats de location ;

- la reconnaissance des actifs et passifs d'impôts différés ;
- la dépréciation des actifs du droit d'utilisation liés aux contrats de location et aux immobilisations corporelles.

### Note 3.18 Présentation des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur

En application d'IFRS 13, Évaluation à la juste valeur et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ;

- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

### Note 3.19 Événements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Le 27 mars 2025 la société a annoncé un placement privé pouvant atteindre 306,9 millions de dollars (284,5 millions d'euros).

Le financement d'un montant pouvant atteindre 306,9 millions de dollars (284,5 millions d'euros), comprend un produit brut de 125,5 millions de dollars (116,3 millions d'euros) à recevoir à la clôture de l'opération et un montant

total pouvant atteindre 181,4 millions de dollars (168,2 millions d'euros) en produit brut si tous les bons de souscription sont exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions. L'étude de Phase 3 VITESSE atteignant son objectif primaire déclencherait une accélération de l'exercice de certains bons de souscription.

Le produit de ce financement sera consacré à la poursuite du développement du programme Viaskin® peanut dans les deux indications, y compris la préparation et le dépôt de la Biologics License Application et enfin le lancement et la commercialisation du patch Viaskin® peanut pour les enfants âgés de 4 à 7 ans sous réserve de l'approbation de la FDA.

## Note 4 Contrat de location

### Analyse des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents

| (en milliers de dollars)              | Immobilier   | Autres actifs | Total        |
|---------------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> | <b>2 329</b> | <b>126</b>    | <b>2 456</b> |
| Entrées d'actifs                      | 6 273        | —             | 6 273        |
| Sorties d'actifs                      | —            | —             | —            |
| Dotation aux amortissements           | (3 349)      | (74)          | (3 423)      |
| Change et divers                      | (47)         | 19            | (28)         |
| <b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>            | <b>5 207</b> | <b>71</b>     | <b>5 278</b> |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b> | <b>5 207</b> | <b>71</b>     | <b>5 278</b> |
| Entrées d'actifs                      | 1 658        | 30            | 1 688        |
| Sorties d'actifs                      | —            | —             | —            |
| Dotation aux amortissements           | (1 646)      | (74)          | (1 720)      |
| Change et divers                      | 140          | (1)           | 139          |
| <b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>            | <b>5 359</b> | <b>26</b>     | <b>5 385</b> |

### Analyse des échéances des obligations locatives

| (en milliers de dollars) | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|--------------------------|--------------|--------------|
| À moins d'un an          | 654          | 1 144        |
| De un à cinq ans         | 3 819        | 2 552        |
| Plus de cinq ans         | 2 477        | 1 974        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>6 950</b> | <b>5 670</b> |

Au 31 décembre 2024, la charge d'intérêts sur les obligations locatives est de 325 milliers de dollars contre 121 milliers de dollars au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a conclu un accord de sous-location pour ses locaux situés à New York. Au 31 décembre 2023, la Société avait reclassé l'investissement net correspondant de 34 milliers de dollars dans les autres actifs courants.

En janvier 2023, la société a conclu un accord de résiliation du contrat de location de son bureau américain situé à Summit, New Jersey, suite au redimensionnement de l'utilisation de ses installations. La Société a comptabilisé un produit de 1,2 million de dollars au 31 décembre 2023 en raison de la résiliation anticipée de son bail à Summit, New Jersey, compensé par le paiement d'une indemnité forfaitaire unique de résiliation anticipée de 1,5 million de dollars.

Le 28 mars 2022, la Société a conclu un accord de location de bureaux dans le New Jersey pour une durée de trois ans et deux mois. Le début du bail étant basé sur la livraison des locaux par le propriétaire ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2022, le droit d'utilisation et la dette de location connexe ont été enregistrés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour un montant brut de 0,4 million de dollars.

En fin d'année 2023, la Société a conclu une convention de mise à disposition anticipée de locaux à Châtillon pour une durée de sept mois ainsi qu'un bail commercial effectif à partir du 16 avril 2024 pour une durée de six ans. Le début du bail étant basé sur la livraison des locaux par le propriétaire en fin d'année 2023, le droit d'utilisation et la dette de location connexe ont été enregistrés à compter au dernier trimestre 2023 pour un montant brut de 4,5 millions de dollars.

Le 1<sup>er</sup> avril 2024, la société a conclu un accord de location de bureaux dans le New Jersey pour une durée de 5,8 ans. Le droit d'utilisation et la dette locative connexe ont été enregistrés à compter de début avril 2024 pour un montant de 1,7 millions de dollars.

## Note 5 Immobilisations corporelles

| (en milliers de dollars)                                       | 01/01/2023      | Écarts de conversion | Augmentation   | Diminution | Reclassements | 31/12/2023      |
|--|-----------------|----------------------|----------------|------------|---------------|-----------------|
| Installations techniques, matériel et outillage                | 20 459          | 815                  | —              | —          | 3 594         | 24 868          |
| Installations générales, agencements                           | 3 214           | 114                  | —              | —          | —             | 3 328           |
| Matériel de bureau   | 485             | 15                   | 53             | —          | —             | 553             |
| Matériel informatique  | 1 258           | 40                   | —              | —          | 126           | 1 424           |
| Immobilisations en cours                                       | 4 468           | 91                   | 625            | —          | (3 720)       | 1 464           |
| <b>Total valeur brute</b>                                      | <b>29 884</b>   | <b>1 074</b>         | <b>677</b>     | <b>—</b>   | <b>—</b>      | <b>31 635</b>   |
| Amortissements installations techniques, matériel et outillage | (10 825)        | (440)                | (2 275)        | —          | —             | (13 539)        |
| Amortissements installations générales, agencements            | (2 407)         | (97)                 | (548)          | —          | —             | (3 052)         |
| Amortissements matériel de bureau                              | (422)           | (15)                 | (109)          | —          | —             | (545)           |
| Amortissements matériel informatique                           | (1 134)         | (37)                 | (91)           | —          | —             | (1 262)         |
| Dépréciations immobilisations en cours                         | —               | (12)                 | (544)          | —          | —             | (556)           |
| <b>Amortissements cumulés</b>                                  | <b>(14 788)</b> | <b>(600)</b>         | <b>(3 566)</b> | <b>—</b>   | <b>—</b>      | <b>(18 954)</b> |
| <b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>            | <b>15 096</b>   | <b>474</b>           | <b>(2 889)</b> | <b>—</b>   | <b>—</b>      | <b>12 681</b>   |

| (en milliers de dollars)                                       | 01/01/2024      | Écarts de conversion | Augmentation   | Diminution     | Reclassements | 31/12/2024      |
|--|-----------------|----------------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|
| Installations techniques, matériel et outillage                | 24 839          | (1 501)              | —              | —              | 388           | 23 726          |
| Installation générales et agencements                          | 3 327           | (116)                | 30             | (3 042)        | 1 113         | 1 312           |
| Matériel de bureau et informatique                             | 1 977           | (87)                 | 1              | —              | (101)         | 1 789           |
| Autre immobilisations corporelles                              | —               | (42)                 | —              | (7)            | 871           | 822             |
| Immobilisations en cours                                       | 1 433           | (77)                 | 2 101          | —              | (2 271)       | 1 185           |
| <b>Total valeur brute</b>                                      | <b>31 577</b>   | <b>(1 825)</b>       | <b>2 132</b>   | <b>(3 049)</b> | <b>—</b>      | <b>28 834</b>   |
| Amortissements installations techniques, matériel et outillage | (13 539)        | 901                  | (2 274)        | —              | —             | (14 912)        |
| Amortissements installations générales et agencements          | (3 052)         | 63                   | (271)          | 3 042          | 119           | (99)            |
| Amortissements matériel de bureau et informatique              | (1 807)         | 68                   | (152)          | —              | 545           | (1 346)         |
| Amortissements autres immobilisations corporelles              | —               | 33                   | (24)           | 6              | (664)         | (649)           |
| Dépréciations immobilisations en cours                         | (556)           | 33                   | —              | —              | —             | (522)           |
| <b>Amortissements cumulés</b>                                  | <b>(18 954)</b> | <b>1 098</b>         | <b>(2 721)</b> | <b>3 049</b>   | <b>—</b>      | <b>(17 528)</b> |
| <b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>            | <b>12 623</b>   | <b>(726)</b>         | <b>(589)</b>   | <b>—</b>       | <b>—</b>      | <b>11 306</b>   |

Au 31 décembre 2023, les « Immobilisations en cours » sont principalement composées d'achat de matériaux pour la conception et la mise au point de futures machines industrielles (Gen 3.2 et 3.3). L'essentiel de ces immobilisations a été mis en service en 2024.

## Note 6 Actifs non courants

| (en milliers de dollars)                                | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|---|--------------|--------------|
| Garantie ligne de change                                | —            | 3 904        |
| Autres dépôts de garantie et autres actifs non courants | 4 312        | 2 074        |
| Contrat de liquidité                                    | 111          | 166          |
| Autres créances financières                             | —            | —            |
| <b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>             | <b>4 424</b> | <b>6 144</b> |

Les actifs non courants sont composés des dépôts de garantie versés aux bailleurs, un compte à terme nantissant une garantie bancaire, d'un contrat de liquidité et d'un compte bancaire rémunéré nantissant une ligne de change non utilisée à la clôture.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 266 868 actions propres ont été portées en réduction des capitaux propres au 31 décembre 2024, avec un solde de trésorerie maintenu dans les actifs financiers.

## Note 7 Créances clients et comptes rattachés

Aucune créance client n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

## Note 8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

| (en milliers de dollars)                | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|---|---------------|---------------|
| Crédit impôt recherche                  | 3 980         | 8 857         |
| Autres créances fiscales                | 4 452         | 5 236         |
| Charges constatées d'avance             | 1 541         | 2 103         |
| Autres créances                         | 1 959         | 1 353         |
| <b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS</b> | <b>11 932</b> | <b>17 548</b> |

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) depuis sa création, qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société possède de nouveau un statut de PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

Au titre des comptes présentés, la Société a comptabilisé en « Autres revenus » un Crédit d'Impôt Recherche de 4,0 millions de dollars au 31 décembre 2024 et de 8,9 millions de dollars au 31 décembre 2023

L'évolution de ce Crédit d'Impôt Recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

| (en milliers de dollars)                            | Montant      |
|---|--------------|
| <b>Bilan Créance au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> | <b>5 793</b> |
| + Produit d'exploitation                            | 8 766        |
| - Paiement reçu                                     | (5 971)      |
| +/- Ecart de conversion                             | 270          |
| <b>BILAN CRÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>            | <b>8 857</b> |
| <b>Bilan Créance au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b> | <b>8 857</b> |
| + Produit d'exploitation                            | 4 146        |
| - Paiement reçu                                     | (8 676)      |
| +/- Ecart de conversion                             | (348)        |
| <b>BILAN CRÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>            | <b>3 980</b> |

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible.

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des dépenses liées aux assurances, d'honoraires de conseils juridiques et scientifiques, ainsi que des avances versées dans le cadre de certaines études cliniques.

## Note 9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

| (en milliers de dollars)   | 31/12/2024    | 31/12/2023     |
|--|---------------|----------------|
| Disponibilités   | 32 456        | 10 530         |
| Équivalents de trésorerie  | —             | 130 836        |
| <b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   | <b>32 456</b> | <b>141 367</b> |
| Concours bancaires courants  | —             | —              |
| <b>TOTAL NET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE PORTÉ À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b> | <b>32 456</b> | <b>141 367</b> |

Les équivalents de trésorerie sont disponibles avec préavis de 32 jours sans pénalités significatives en cas de besoin de liquidités. Ils sont évalués en utilisant la catégorie 1 « Évaluations à la juste valeur ».

## Note 10 Capitaux propres

### Note 10.1 Capital social et primes liées au capital

Le capital social, au 31 décembre 2024, est fixé à la somme de 10.284.750,10 euros. Il est divisé en 102.847.501 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 euro.

Conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2024, l'intégralité du report à nouveau statutaire de DBV Technologies SA après affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été incorporée à la prime d'émission.

Les bons de souscription 2022 sont classés comme un instrument de capitaux propres permanents car ce sont des instruments financiers autonomes qui sont légalement détachables et

exercés séparément des actions ordinaires avec lesquelles ils ont été émis, sont immédiatement exercés, n'incarnent pas d'obligation pour la Société de racheter ses actions et permettre aux détenteurs de recevoir un nombre fixe d'actions ordinaires lors de l'exercice. En outre, les bons 2022 n'offrent aucune garantie de valeur ou de rendement.

Par conséquent, les bons de souscription préfinancés sont classés dans les capitaux propres et comptabilisés comme une composante d'apport de capital supplémentaire au moment de l'émission.

Les bons de souscription préfinancés ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

|                                  | BSA préfinancés   |
|----------------------------------|-------------------|
| <b>Solde au 31 décembre 2023</b> | <b>28 276 331</b> |
| Attribués au cours de la période | 0                 |
| Déchus au cours de la période    | 0                 |
| Exercés au cours de la période   | (6 010 000)       |
| Expirés au cours de la période   | 0                 |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b> | <b>22 266 331</b> |

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024, le capital de la Société a évolué au travers des opérations suivantes :

| Date<br>(en milliers de dollars)            | Nature des opérations                                  | Capital           | Primes liées<br>au capital | Nombre<br>d'actions |
|---|--|-------------------|----------------------------|---------------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> |  | <b>10 720,4</b>   | <b>294 880,7</b>           | <b>94 137 145</b>   |
| 23/03/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 1                 | -1                         | 10 174              |
| 12/04/2023                                  | Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission |                   | (93 441,5)                 |                     |
| 19/05/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 0                 | 0                          | 2 500               |
| 22/05/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 2                 | -2                         | 14 364              |
| 24/05/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 4                 | -4                         | 34 321              |
| 16/06/2023                                  | Émission en numéraire d'actions ordinaires             | 225               | 6 696,1                    | 2 052 450           |
| 23/09/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 0                 | 0                          | 2 599               |
| 25/10/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 4                 | -4                         | 35 000              |
| 19/11/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 0                 | 0                          | 2 500               |
| 21/11/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 6                 | -6                         | 57 775              |
| 22/11/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 6                 | -6                         | 50 058              |
| 24/11/2023                                  | Acquisition d'actions gratuites                        | 4                 | -4                         | 32 884              |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>            |  | <b>10 972</b>     | <b>208 109</b>             | <b>96 431 770</b>   |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b> |  | <b>10 972 000</b> | <b>208 109 000</b>         | <b>96 431 770</b>   |
| 23/3/2024                                   | Attribution définitive AGA                             | 281               | -281                       | 2 599               |
| 12/5/2024                                   | Acquisition AGA  | 173               | -173                       | 1 600               |
| 16/5/2024                                   | Affectation du résultat 2023                           |                   | -66 432 000                | —                   |
| 19/5/2024                                   | Attribution définitive AGA                             | 272               | -272                       | 2 500               |
| 22/5/2024                                   | Attribution définitive AGA                             | 2 395             | -2 395                     | 22 112              |
| 24/5/2024                                   | Attribution définitive AGA                             | 3 523             | -3 523                     | 32 497              |
| 29/7/2024                                   | Attribution définitive AGA                             | 633               | -633                       | 5 849               |
| 23/9/2024                                   | Attribution définitive AGA                             | 289               | -289                       | 2 599               |
| 15/11/2024                                  | Exercice BSA   | 636 038           | 0                          | 6 010 000           |
| 18/11/2024                                  | Acquisition définitive AGA                             | 42                | -42                        | 400                 |
| 19/11/2024                                  | Acquisition définitive AGA                             | 264               | -264                       | 2 500               |
| 20/11/2024                                  | Acquisition définitive AGA                             | 10 291            | -10 291                    | 97 436              |
| 21/11/2024                                  | Acquisition définitive AGA                             | 17 565            | -17 565                    | 166 874             |
| 22/11/2024                                  | Acquisition définitive AGA                             | 2 283             | -2 283                     | 21 925              |
| 24/11/2024                                  | Acquisition définitive AGA                             | 4 916             | -4 916                     | 46 840              |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>            |  | <b>11 650 195</b> | <b>141 634 574</b>         | <b>102 847 501</b>  |

## Note 10.2 Paiements en actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des stock-options (« SO ») ou encore des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux

mandataires sociaux, aux membres du Conseil d'administration non-salariés ou aux conseillers scientifiques.

Les principales caractéristiques de ces plans sont décrites dans la **Note 17** de l'annexe.

## Note 11 Emprunts et dettes financières

### Maturité des passifs financiers

#### Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2023

| (en milliers de dollars)          | Montant brut  | A moins d'un an | De un à cinq ans | Plus de cinq ans |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|------------------|------------------|
| Obligations locatives             | 5 670         | 1 144           | 2 552            | 1 974            |
| Autres passifs                    | 8 934         | 8 934           | —                | —                |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 23 302        | 23 302          | —                | —                |
| <b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>     | <b>37 906</b> | <b>33 380</b>   | <b>2 552</b>     | <b>1 974</b>     |

#### Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2024

| (en milliers de dollars)          | Montant brut  | A moins d'un an | De un à cinq ans | Plus de cinq ans |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|------------------|------------------|
| Avances conditionnées             | —             | —               | —                | —                |
| Obligations locatives             | 6 950         | 654             | 3 819            | 2 477            |
| Autres passifs                    | 8 331         | 8 331           | —                | —                |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 22 032        | 22 032          | —                | —                |
| <b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>     | <b>37 313</b> | <b>31 017</b>   | <b>3 819</b>     | <b>2 477</b>     |

Comme indiqué dans la note 13.2, la part courante des autres passifs est constituée principalement de dettes fiscales et sociales et de produits constatés d'avance ayant une échéance inférieure à un an à la date de clôture de l'exercice.

## Note 12 Provisions courantes et non courantes

| (en milliers de dollars)    | 31/12/2024 | 31/12/2023   |
|-----------------------------|------------|--------------|
| Provisions non courantes    | 722        | 800          |
| Provisions courantes        | 122        | 3 958        |
| <b>TOTAL DES PROVISIONS</b> | <b>844</b> | <b>4 758</b> |

Les provisions courantes et non courantes se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars)   | Engagements<br>retraite | Provision<br>collaboration<br>NHS | Autres<br>provisions | Total         |
|--|-------------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>  | <b>700</b>              | <b>19 835</b>                     | <b>—</b>             | <b>20 535</b> |
| Augmentations des provisions   | 119                     | —                                 | 3 874                | 3 993         |
| Reprises de provisions utilisées   | —                       | —                                 | —                    | —             |
| Reprises de provisions non utilisées   | —                       | (20 108)                          | —                    | (20 108)      |
| Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation | —                       | —                                 | —                    | —             |
| Écarts actuariels sur régimes à prestations définies                                     | (46)                    | —                                 | —                    | (46)          |
| Écarts de conversion   | 27                      | 273                               | 85                   | 385           |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>   | <b>801</b>              | <b>—</b>                          | <b>3 958</b>         | <b>4 759</b>  |
| Augmentations des provisions   | 171                     | —                                 | 125                  | 296           |
| Reprises de provisions utilisées   | —                       | —                                 | (3 877)              | (3 877)       |
| Reprises de provisions non utilisées   | —                       | —                                 | —                    | —             |
| Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation | —                       | —                                 | —                    | —             |
| Écarts actuariels sur régimes à prestations définies                                     | (228)                   | —                                 | (84)                 | (312)         |
| Écarts de conversion   | (22)                    | —                                 | —                    | (22)          |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>   | <b>721</b>              | <b>—</b>                          | <b>—</b>             | <b>721</b>    |
| Dont par courante  | —                       | —                                 | 122                  | 122           |
| Dont par non courante  | 721                     | —                                 | —                    | 721           |

Le 30 octobre 2023, la Société a signé un accord mettant un terme au contrat de collaboration avec Nestlé Health Science, à effet immédiat.

La Société :

- a mis à jour la mesure de l'avancement de l'essai clinique PII exécutée dans le cadre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science ainsi que les produits cumulés comptabilisés ; et
- avait par ailleurs comptabilisé au 31/12/2023 une reprise nette de provision de 17,6 millions de dollars se décomposant en :
  - une mise à jour de la provision jusqu'au 30 octobre 2023, correspondant à la différence entre les coûts estimés restant à encourir et les produits restant à reconnaître jusqu'à l'achèvement de PII,

- du fait de la signature de cet accord, la Société a comptabilisé, une reprise de provision au 30 octobre 2023,
- une provision couvrant les dépenses futures à engager pour terminer l'étude sur les patients engagés, à hauteur de 2,1 millions de dollars au 31/12/2023,
- une reprise intégrale des produits constatés d'avance au 30 octobre 2023, pour un montant de 6,9 millions de dollars, du fait de l'accord de fin de contrat de collaboration avec Nestlé Health Science.

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

|                           | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---------------------------|------------|------------|
| % charges sociales        | 50 %       | 50 %       |
| Augmentation des salaires | 2 %        | 2 %        |
| Taux d'actualisation      | 3,38 %     | 3,17 %     |

- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- modalités de départ : départ volontaire ;
- table de mortalité : TGH05-TGF05 ;

- convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique ;
- rotation du personnel en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation sont issus du taux iBoxx Corporates AA 10+.

## Note 13 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

### Note 13.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à un an à la fin de chaque exercice présenté.

### Note 13.2 Autres passifs courants

| (en milliers de dollars)                 | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|--|--------------|--------------|
| Dettes sociales                          | 7 294        | 7 828        |
| Produits constatés d'avance              | —            | —            |
| Dettes fiscales                          | 188          | 223          |
| Autres dettes                            | 849          | 883          |
| <b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS COURANTS</b> | <b>8 331</b> | <b>8 934</b> |

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

## Note 14 Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

| 2023<br>(Montants en milliers de dollars)               | Valeur au bilan | Juste valeur au résultat <sup>(1)</sup> | Actifs financiers au coût amorti <sup>(2)</sup> | Passif financier non dérivé <sup>(3)</sup> | Total          |
|---|-----------------|---|---|--|----------------|
| <b>ACTIF FINANCIER</b>                                  |                 |   |   |  |                |
| Garantie ligne de change                                | 3 904           | —                                       | 3 904   | —  | 3 904          |
| Autres dépôts de garantie et autres actifs non courants | 2 074           | —                                       | 2 074   | —  | 2 074          |
| Contrat de liquidité                                    | 166             | 166                                     | —   | —  | 166            |
| Fournisseurs débiteurs                                  | 149             | —                                       | 149   | —  | 149            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 141 367         | —                                       | 141 367   | —  | 141 367        |
| <b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>                            | <b>147 660</b>  | <b>166</b>                              | <b>147 494</b>                                  | <b>—</b>                                   | <b>147 660</b> |
| <b>PASSIF FINANCIER</b>                                 |                 |   |   |  |                |
| Obligations locatives                                   | 5 670           | —                                       | —   | 5 670                                      | 5 670          |
| Autres passifs  | 8 934           | —                                       | —   | 8 934                                      | 8 934          |
| Fournisseurs et comptes rattachés                       | 23 302          | —                                       | —   | 23 302                                     | 23 302         |
| <b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>                           | <b>37 906</b>   | <b>—</b>                                | <b>—</b>  | <b>37 906</b>                              | <b>37 906</b>  |

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat selon IFRS 9 est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La juste valeur des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9 correspond à la valeur reportée dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le montant des passifs financiers non dérivés selon IFRS 9 est considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

| 2024<br>(Montants en milliers de dollars)               | Valeur au bilan | Juste valeur au résultat <sup>(1)</sup> | Actifs financiers au coût amorti <sup>(2)</sup> | Passif financier non dérivé <sup>(3)</sup> | Total         |
|---|-----------------|---|---|--|---------------|
| <b>ACTIF FINANCIER</b>                                  |                 |   |   |  |               |
| Garantie ligne de change                                | —               | —                                       | —   | —  | —             |
| Autres dépôts de garantie et autres actifs non courants | 4 312           | —                                       | 4 312   | —  | 4 312         |
| Contrat de liquidité                                    | 111             | 111                                     | —   | —  | 111           |
| Fournisseurs débiteurs                                  | 680             | —                                       | 680   | —  | 680           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 32 456          | —                                       | 32 456  | —  | 32 456        |
| <b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>                            | <b>37 559</b>   | <b>111</b>                              | <b>37 448</b>                                   | <b>—</b>                                   | <b>37 559</b> |
| <b>PASSIF FINANCIER</b>                                 |                 |   |   |  |               |
| Obligations locatives                                   | 6 950           | —                                       | —   | 6 950                                      | 6 950         |
| Autres passifs  | 8 331           | —                                       | —   | 8 331                                      | 8 331         |
| Fournisseurs et comptes rattachés                       | 22 032          | —                                       | —   | 22 032                                     | 22 032        |
| <b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>                           | <b>37 313</b>   | <b>—</b>                                | <b>—</b>  | <b>37 313</b>                              | <b>37 313</b> |

(1) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat selon IFRS 9 est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La juste valeur des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9 correspond à la valeur reportée dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le montant des passifs financiers non dérivés selon IFRS 9 est considéré comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

## Note 15 Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 31/12/2024   | 31/12/2023    |
|--------------------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires       | —            | —             |
| Crédit d'Impôt Recherche | 4 146        | 8 766         |
| Autres produits          | 5            | 6 962         |
| <b>TOTAL</b>             | <b>4 151</b> | <b>15 728</b> |

Les autres produits correspondent à la part de revenus et de reprises de revenus reconnus sur la période au titre du contrat de collaboration avec Nestlé Health Science puis de l'accord de fin de collaboration signé le 30 octobre 2023.

## Note 16 Charges opérationnelles

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

| (en milliers de dollars)                                | 31 décembre   |               |
|---|---------------|---------------|
|   | 2024          | 2023          |
| <b>Dépenses de recherche et développement</b>           |               |               |
| Sous-traitance, collaborations et consultants           | 62 448        | 49 044        |
| Frais de personnel                                      | 19 559        | 16 879        |
| Dotations aux provisions et amortissements              | 326           | (11 655)      |
| Petit équipement et fournitures                         | 1 547         | 1 608         |
| Congrès, frais de déplacements                          | 1 366         | 1 648         |
| Locations   | 49            | 193           |
| Autres  | 3 882         | 2 422         |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b> | <b>89 176</b> | <b>60 139</b> |

Le 30 octobre 2023, la Société a signé un accord mettant un terme au contrat de collaboration avec Nestlé Health Science, à effet immédiat, ayant généré, au 31 décembre 2023, une reprise nette de provision de 17,6 millions de dollars expliquant la variation des dotations aux provisions et amortissements entre 2024 et 2023.

Les frais commerciaux se ventilent de la manière suivante :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                         | 31 décembre  |              |
|---|--------------|--------------|
|   | 2024         | 2023         |
| <b>Frais commerciaux</b>                                |              |              |
| Frais de personnel                                      | 890          | 753          |
| Honoraires  | 816          | 1 207        |
| Communications, frais de représentation et déplacements | 933          | 398          |
| Dotations aux provisions et amortissements              | (2)          | 51           |
| Autres  | 24           | 25           |
| <b>TOTAL DES FRAIS COMMERCIAUX</b>                      | <b>2 659</b> | <b>2 434</b> |

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

| <i>(en milliers de dollars)</i>                         | 31 décembre   |               |
|---|---------------|---------------|
|   | 2024          | 2023          |
| <b>Frais généraux</b>                                   |               |               |
| Frais de personnel                                      | 11 223        | 11 654        |
| Honoraires  | 10 052        | 8 750         |
| Assurances  | 3 200         | 3 712         |
| Dotations aux provisions et amortissements              | 242           | 824           |
| Communications, frais de représentation et déplacements | 680           | 676           |
| Locations   | 523           | 370           |
| Autres  | 2 873         | 3 469         |
| <b>TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX</b>                         | <b>28 793</b> | <b>29 455</b> |

## Charges de personnel

La Société employait en moyenne 110 personnes au 31 décembre 2024 contre 104 personnes au 31 décembre 2023.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i>    | 31 décembre   |               |
|------------------------------------|---------------|---------------|
|                                    | 2024          | 2023          |
| Salaires et traitement             | 20 670        | 18 108        |
| Charges sociales                   | 6 211         | 4 176         |
| Charges sur engagement de retraite | 171           | 982           |
| Païement en actions                | 4 620         | 6 019         |
| <b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>        | <b>31 671</b> | <b>29 285</b> |

(1) Le total des charges de personnel comprend les salaires et indemnités versés aux salariés dans le cadre de la restructuration.

Les charges de personnel ont augmenté entre 2023 et 2024 principalement en raison de la hausse des effectifs afin de supporter les activités de recherche et développement.

## Note 17 Paiements en actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des stock-options (« SO ») ou encore des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux mandataires sociaux, aux membres du Conseil d'administration non-salariés ou aux conseillers scientifiques et mettre en œuvre ces plans comme suit :

| Instruments | Assemblée générale des actionnaires | Conseil d'administration | Date d'attribution | Nombre attribué |
|-------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
| BSA         | 09/12/2011                          | 25/09/2012               | 25/09/2012         | 30 000          |
| BSA         | 04/06/2013                          | 25/07/2013               | 25/07/2013         | 73 000          |
| SO          | 09/12/2011                          | 18/09/2013               | 18/09/2013         | 518 000         |
| BSA         | 03/06/2014                          | 24/03/2015               | 24/03/2015         | 10 000          |
| SO          | 03/06/2014                          | 23/06/2015               | 23/06/2015         | 120 000         |
| BSA         | 23/06/2015                          | 19/11/2015               | 19/11/2015         | 22 500          |
| BSA         | 23/06/2015                          | 15/12/2015               | 15/12/2015         | 90 000          |
| SO          | 03/06/2014                          | 06/04/2016               | 21/04/2016         | 33 000          |
| SO          | 03/06/2014                          | 21/06/2016               | 21/06/2016         | 110 000         |
| BSA         | 21/06/2016                          | 21/06/2016               | 21/08/2016         | 20 000          |
| SO          | 03/06/2014                          | 21/06/2016               | 15/09/2016         | 93 000          |
| SO          | 03/06/2014                          | 21/06/2016               | 17/10/2016         | 16 500          |
| BSA         | 21/06/2016                          | 09/12/2016               | 09/12/2016         | 59 000          |
| SO          | 03/06/2014                          | 09/12/2016               | 09/12/2016         | 74 960          |
| AGA         | 21/09/2015                          | 14/03/2017               | 14/03/2017         | 22 500          |
| AGA         | 21/09/2015                          | 20/04/2017               | 20/04/2017         | 24 000          |
| BSA         | 15/06/2017                          | 15/06/2017               | 15/06/2017         | 9 000           |
| SO          | 03/06/2014                          | 15/06/2017               | 15/06/2017         | 126 000         |
| SO          | 15/06/2017                          | 15/06/2017               | 15/06/2017         | 111 600         |
| SO          | 15/06/2017                          | 15/06/2017               | 15/09/2017         | 52 600          |
| SO          | 15/06/2017                          | 17/11/2017               | 05/12/2017         | 625 200         |
| BSA         | 15/06/2017                          | 02/05/2018               | 02/05/2018         | 44 000          |
| AGA         | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 22/06/2018         | 486 153         |
| AGA         | 22/06/2018                          | 06/09/2018               | 06/09/2018         | 450             |
| SO          | 22/06/2018                          | 06/09/2018               | 06/09/2018         | 65 000          |
| SO          | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 15/10/2018         | 76 700          |
| AGA         | 22/06/2018                          | 01/11/2018               | 01/11/2018         | 57 000          |
| SO          | 22/06/2018                          | 29/11/2018               | 29/11/2018         | 350 000         |
| AGA         | 22/06/2018                          | 12/12/2018               | 12/12/2018         | 16 250          |
| SO          | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 15/01/2019         | 3 000           |
| SO          | 22/06/2018                          | 22/06/2018               | 20/03/2019         | 547 100         |
| AGA         | 22/06/2018                          | 10/05/2019               | 10/05/2019         | 100 000         |
| SO          | 24/05/2019                          | 24/05/2019               | 24/05/2019         | 150 000         |
| SO          | 24/05/2019                          | 24/05/2019               | 01/07/2019         | 403 400         |
| SO          | 24/05/2019                          | 24/05/2019               | 22/07/2019         | 75 000          |
| AGA         | 24/05/2019                          | 11/10/2019               | 11/10/2019         | 40 000          |
| SO          | 24/05/2019                          | 11/10/2019               | 15/01/2020         | 94 500          |
| AGA         | 24/05/2019                          | 11/10/2019               | 16/03/2020         | 5 000           |
| AGA         | 20/04/2020                          | 20/04/2020               | 29/04/2020         | 20 000          |
| AGA         | 20/04/2020                          | 24/11/2020               | 24/11/2020         | 475 000         |
| SO          | 20/04/2020                          | 24/11/2020               | 24/11/2020         | 1 216 200       |
| AGA         | 20/04/2020                          | 23/03/2021               | 23/03/2021         | 24 900          |
| SO          | 20/04/2020                          | 23/03/2021               | 23/03/2021         | 75 200          |
| AGA         | 19/05/2021                          | 19/05/2021               | 19/05/2021         | 20 000          |
| BSA         | 19/05/2021                          | 19/05/2021               | 03/06/2021         | 39 185          |
| AGA         | 19/05/2021                          | 22/11/2021               | 22/11/2021         | 257 300         |
| SO          | 19/05/2021                          | 22/11/2021               | 22/11/2021         | 1 107 300       |

| Instruments | Assemblée générale des actionnaires | Conseil d'administration | Date d'attribution | Nombre attribué |
|-------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
| AGA         | 19/05/2021                          | 12/05/2022               | 12/05/2022         | 3 200           |
| SO          | 19/05/2021                          | 12/05/2022               | 12/05/2022         | 19 000          |
| AGA         | 12/05/2022                          | 29/07/2022               | 29/07/2022         | 66 700          |
| SO          | 12/05/2022                          | 29/07/2022               | 29/07/2022         | 135 500         |
| AGA         | 12/05/2022                          | 21/11/2022               | 21/11/2022         | 519 650         |
| SO          | 12/05/2022                          | 21/11/2022               | 21/11/2022         | 1 771 786       |
| AGA         | 12/04/2023                          | 09/01/2023               | 09/01/2023         | 35 800          |
| SO          | 12/04/2023                          | 09/01/2023               | 09/01/2023         | 59 200          |
| AGA         | 12/04/2023                          | 20/11/2023               | 20/11/2023         | 912 650         |
| SO          | 12/04/2023                          | 20/11/2023               | 20/11/2023         | 2 290 722       |
| AGA         | 12/04/2023                          | 16/01/2024               | 16/01/2024         | 59 000          |
| SO          | 12/04/2023                          | 16/01/2024               | 16/01/2024         | 262 000         |
| AGA         | 16/05/2024                          | 16/05/2024               | 16/05/2024         | 65 000          |
| SO          | 16/05/2024                          | 16/05/2024               | 16/05/2024         | 272 000         |
| AGA         | 16/05/2024                          | 21/11/2024               | 21/11/2024         | 1 181 700       |
| SO          | 16/05/2024                          | 21/11/2024               | 21/11/2024         | 2 267 300       |
| SO          | 16/05/2024                          | 04/12/2024               | 04/12/2024         | 813 200         |

Dans les tableaux suivants, les prix d'exercice, la juste valeur des actions à la date d'attribution et la juste valeur par action sont fournis en euros, car la Société est constituée en France et l'euro est la monnaie utilisée pour les attributions.

## Note 17.1 Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des bons de souscription d'actions (« BSA ») aux membres non-salariés du Conseil d'administration et aux membres du Conseil consultatif scientifique.

Les plans de bons de souscription d'actions attribués par le Conseil d'administration sont similaires dans leurs natures et conditions, à l'exception des prix d'exercice qui varient en fonction de la date d'octroi du plan, entre 5,13 euros et 69,75 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a attribué des BSA aux membres du Conseil d'administration non-salariés. Ces BSA ont une durée de vie contractuelle de quatre ans à compter de leur création et ne sont pas sujets à une condition de performance. Sauf décision contraire du Conseil d'administration ces BSA peuvent être exercés à tout moment avant leur expiration, à condition que le bénéficiaire occupe toujours un siège au Conseil d'administration au moment de l'exercice, et sous réserve des lois et règlements applicables aux sociétés dont les titres sont cotés sur un marché boursier réglementé. La juste valeur des BSA a été estimée sur la base du modèle binomial d'évaluation d'options dit de Cox Ross Rubinstein.

### Hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des BSA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

|  |          |
|--|----------|
| Prix moyen pondéré des actions à la date d'attribution ( <i>en euros</i> ) | 10,75    |
| Volatilité moyenne pondérée attendue                                       | 90 %     |
| Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque                                   | (0,53) % |
| Durée moyenne pondérée prévue ( <i>en années</i> )                         | 3,21     |
| Rendement des dividendes   | —        |
| Moyenne pondérée de la juste valeur des BSA ( <i>en euros</i> )            | 0,57     |

Il n'y a pas eu d'attribution de BSA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux membres non-salariés du Conseil d'administration ou aux membres du Conseil consultatif scientifique.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements des BSA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

|  | Nombre de BSA  | Prix moyen pondéré d'exercice (en euros) | Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années) | Valeur intrinsèque globale (en milliers d'euros) |
|--|----------------|--|---|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2023</b>           | <b>244 693</b> | <b>49,43</b>                             | <b>3,47</b>   | <b>—</b>   |
| Attribués au cours de la période           | —              | —  | —   | —  |
| Perdus au cours de la période              | —              | —  | —   | —  |
| Exercés au cours de la période             | —              | —  | —   | —  |
| Expirés au cours de la période             | —              | —  | —   | —  |
| Solde au 31 décembre 2024                  | 244 693        | 49,43                                    | 2,47  | —  |
| <b>BSA EXERCÉABLES AU 31 DÉCEMBRE 2024</b> | <b>244 693</b> | <b>49,43</b>                             | <b>2,47</b>   | <b>—</b>   |

## Note 17.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise

Au 31 décembre 2024, il n'y a plus de plan de BSPCE/BCE actif.

## Note 17.3 Stock-options

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder des stock-options (« SO ») aux salariés.

Les plans de stock-options attribués par le Conseil d'administration sont similaires dans leurs natures et conditions, à l'exception des prix d'exercice qui varient en fonction de la date d'octroi du plan, entre 0,71 euros et 74,22 euros.

Toutes les SO émises ont une durée de vie contractuelle de dix ans. Les SO peuvent être exercées conformément aux conditions d'acquisition suivantes :

- Avant le 22 juin 2018 et entre le 15 janvier 2020 et le 29 juillet 2022, les SO sont principalement acquises sur quatre ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaires du nombre d'options attribuées tous les six mois, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la Société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration).
- Entre le 22 juin 2018 et le 15 janvier 2020, les options sont exerçables une fois les deux conditions suivantes remplies :
  - Condition de service : à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 %

supplémentaires du nombre d'options attribuées tous les six mois par la suite, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la Société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration) ;

- Condition de performance : date d'autorisation de mise sur le marché de Viaskin® Peanut par la FDA.

- Depuis le 21 novembre 2022, les SO sont principalement acquises sur quatre ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 25 % supplémentaires du nombre d'options attribuées tous les 12 mois, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours employé par la Société (sauf clause contractuelle ou résolution spécifique du Conseil d'administration).

Les conditions de performance autres que les conditions de marché, qui sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans la transaction mais ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actions. L'estimation de la réalisation des conditions de performance est examinée à chaque clôture.

La Société a également appliqué un taux d'annulation pour chaque plan en fonction de ses caractéristiques et de sa composition respective. Ce taux est réexaminé à chaque clôture.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements des SO au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

|  | Nombre de SO      | Prix moyen pondéré (en euros) | Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années) | Valeur intrinsèque globale (en milliers d'euros) |
|--|-------------------|-------------------------------|---|--|
| <b>Solde au 31 décembre 2023</b>       | <b>7 129 541</b>  | <b>8,49</b>                   | <b>8,18</b>   | <b>—</b>   |
| Attribuées au cours de la période      | 3 614 500         | 0,86                          | —   | —  |
| Perdus au cours de la période          | (283 938)         | 5,98                          | —   | —  |
| Exercées au cours de la période        | —                 | —                             | —   | —  |
| Expirées au cours de la période        | (15 300)          | —                             | —   | —  |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>       | <b>10 444 803</b> | <b>5,93</b>                   | <b>7,96</b>   | <b>—</b>   |
| Options exerçables au 31 décembre 2024 | 2 065 595         | 21,02                         | 4,40  | —  |

Au 31 décembre 2024, il y avait 17,9 millions d'euros (soit 19,3 millions de dollars convertis au taux de clôture) de charges non comptabilisées liées aux SO qui devraient être comptabilisées sur une durée moyenne pondérée de 3,5 ans.

### Juste valeur des options d'achat d'actions

Déterminer la juste valeur des paiements fondés sur des actions à la date d'attribution requiert un jugement de la part de la Société. La Société détermine la juste valeur des SO à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. Le modèle Black-Scholes nécessite l'entrée d'hypothèses très subjectives, notamment la volatilité attendue, la durée prévue, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des dividendes.

#### Prix d'exercice

Le prix d'exercice des attributions d'actions de la Société est basé sur la juste valeur marchande de nos actions ordinaires.

#### Taux d'intérêt sans risque

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur les obligations d'État françaises (GFRN) dont l'échéance correspond à celle des options sur actions.

### Durée prévue

La Société détermine la durée prévue en fonction de la période moyenne pendant laquelle les options sur actions devraient rester en circulation.

### Volatilité attendue

La Société détermine la volatilité attendue sur la base de la période de données historiques correspondant à l'échéance prévue des options sur actions.

### Rendement de dividende attendu

La Société n'a jamais déclaré ni versé de dividendes en espèces et elle ne prévoit pas actuellement de verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible. Par conséquent, la Société utilise un rendement de dividende attendu de zéro.

La Société a estimé les hypothèses suivantes pour le calcul de la juste valeur des stock-options :

| Options d'achat d'actions<br>par période d'attribution         | 2018    | 2019     | 2020     | 2021     | 2022    | 2023    | 2024    |
|--|---------|----------|----------|----------|---------|---------|---------|
| Prix moyen pondéré des actions<br>à la date d'attribution en € | 31,86   | 15,26    | 5,54     | 5,71     | 2,33    | 2,03    | 0,76    |
| Volatilité moyenne pondérée attendue                           | 47,10 % | 70,80 %  | 87,30 %  | 90,20 %  | 98,90 % | 93,70 % | 90,61 % |
| Taux d'intérêt moyen pondéré<br>sans risque                    | 0,30 %  | (0,10 %) | (0,50 %) | (0,06 %) | 2,20 %  | 2,95 %  | 2,58 %  |
| Durée moyenne pondérée prévue<br>(en années)                   | 6       | 6        | 6        | 6        | 6       | 6       | 6,3     |
| Rendement des dividendes                                       | —       | —        | —        | —        | —       | —       | —       |
| Moyenne pondérée de la juste valeur<br>des stock-options en €  | 13,67   | 9,65     | 3,90     | 4,17     | 2,23    | 1,67    | 0,57    |

## Note 17.4 Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à accorder aux employés des attributions d'actions gratuites (« AGA »).

Les AGA sont évaluées en fonction de la juste valeur de l'action à la date d'attribution et sont comptabilisées en charges selon un mode linéaire conformément aux conditions d'acquisition suivantes :

- Avant le 31 mai 2019, l'acquisition des actions gratuites est subordonnée à l'expiration de la condition de présence, d'un (1) an ou deux (2) ans, courant à compter de la date d'attribution (sauf décision spécifique du Conseil d'administration). L'attribution définitive des AGA est subordonnée à l'atteinte de condition de performance (l'enregistrement de la demande de mise sur le marché de Viaskin® Peanut auprès de la FDA, la date de l'approbation de Viaskin® Peanut par la FDA ou la date de la première vente de Viaskin® Peanut aux États-Unis).
- Entre le 31 mai 2019 et le 23 novembre 2020, l'acquisition des actions gratuites est subordonnée soit à l'expiration de la condition de présence, de deux (2) ans seulement, soit à la double condition d'expiration de la condition de présence et d'atteinte de la condition de performance (date d'approbation de Viaskin® Peanut par la FDA).

- Entre le 24 novembre 2020 et le 29 juillet 2022, les AGA sont acquises sur une période de quatre ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 12,5 % supplémentaire du nombre d'options attribuées tous les six mois par la suite.
- Depuis le 21 novembre 2022, les AGA sont acquises sur une période de quatre ans à concurrence de 25 % du nombre d'options attribuées à l'issue d'une période d'une année suivant la date d'attribution puis à concurrence de 25 % supplémentaire du nombre d'options attribuées tous les 12 mois par la suite.

Les conditions de performance autres que les conditions de marché, qui sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans la transaction mais ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur des actions. L'estimation de la réalisation des conditions de performance est examinée à chaque clôture.

Les plans d'AGA peuvent être soumis à une période de conservation.

La Société a appliqué un taux d'annulation pour chaque plan en fonction de ses caractéristiques et de sa composition respective. Ce taux d'annulation est revu à chaque clôture.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements d'AGA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

|                                   | Nombre<br>d'AGA  | Prix moyen<br>pondéré<br>(en euros) |
|-----------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| <b>Solde au 31 décembre 2023</b>  | <b>2 021 370</b> | <b>11,03</b>                        |
| Attribuées au cours de la période | 1 305 700        | 0,60                                |
| Perdues au cours de la période    | (174 278)        | 2,29                                |
| Payées au cours de la période     | (339 426)        | 3,22                                |
| Expirées au cours de la période   | 0                | —                                   |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>  | <b>2 813 366</b> | <b>7,67</b>                         |

## Note 17.5 Rapprochement des charges de paiements en actions avec le compte de résultat consolidé

| <i>(en milliers de dollars)</i>                              |     | 31 décembre    |                |
|--|-----|----------------|----------------|
|  |     | 2024           | 2023           |
| Recherche & développement                                    | SO  | (1 431)        | (1 661)        |
|  | AGA | (913)          | (835)          |
| Frais commerciaux  | SO  | (80)           | (102)          |
|  | AGA | (35)           | (33)           |
| Frais généraux   | SO  | (1 794)        | (2 986)        |
|  | AGA | (367)          | (403)          |
| <b>TOTAL DES (CHARGES) REPRISES DES PAIEMENTS EN ACTIONS</b> |     | <b>(4 620)</b> | <b>(6 020)</b> |

## Note 18 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers de dollars)</i> | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Produits financiers             | 3 917        | 4 996        |
| Charges financières             | (1 508)      | (1 400)      |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>2 409</b> | <b>3 596</b> |

Les charges financières sont principalement composées des intérêts financiers relatifs aux obligations locatives constatées au bilan dans le cadre de la norme IFRS 16 et des pertes de change.

Les produits financiers sont principalement constitués des intérêts sur comptes à terme et des gains de change.

## Note 19 Charge d'impôt

Comme mentionné dans la note 3.13 – Principes comptables – Autres revenus, le Crédit d'Impôt Recherche français n'est pas inclus dans le poste « Impôts sur les bénéfices », mais inclus dans le poste « Autres revenus ».

### Réconciliation des charges d'impôt sur les bénéfices réel et nominal

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt réel et nominal au taux d'impôt sur les sociétés de 25 % au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 valable en France (hors contributions additionnelles) :

| (en milliers de dollars)                                      | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|---|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt  | (114 069)     | (72 709)      |
| Taux d'impôt théorique du Groupe                              | 25,00 %       | 25,00 %       |
| Charge d'impôt nominal  | 28 517        | 18 176        |
| <b>Augmentation/diminution charges d'impôt découlant de :</b> |               |               |
| Crédit Impôt Recherche  | 1 037         | 2 192         |
| Paievements en actions  | (735)         | (1 852)       |
| Autres différences permanentes                                | (12)          | (51)          |
| Non-comptabilisation d'actifs d'impôts différés actifs        | (28 662)      | (18 781)      |
| Autres différences  | (200)         | 309           |
| Charges effectives d'impôt                                    | (55)          | (7)           |
| <b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>                                  | <b>0,05 %</b> | <b>0,01 %</b> |

### Impôts différés

Comme indiqué dans la note 3.14, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

Le montant des déficits reportables au 31 décembre 2024 est d'environ 1 266 millions de dollars pour DBV Technologies SA uniquement.

## Note 20 Engagements hors bilan

### Obligations au titre des autres contrats

#### Obligations d'achat

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Dans le cadre du lancement des études cliniques des produits Viaskin® Peanut et Viaskin® Milk, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance avec différents CRO.

Au 31 décembre 2024, le montant global des études en cours s'élève à 170,3 millions de dollars pour lesquelles les engagements à venir jusqu'en 2026 sont de 10,0 millions de dollars.

#### Lettre de crédit et garantie

Un certificat de dépôt a été souscrit pour un montant initial de 0,25 million de dollars pour garantir l'utilisation d'un programme de cartes corporate American Express aux États-Unis.

### Paievements de redevances

Le 7 janvier 2009, la Société a signé un contrat de développement et de copropriété avec l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et l'Université Paris-Descartes (UPD), par lequel la Société a accepté les conditions de copropriété avec l'AP-HP et l'UPD, sur certains brevets américains et étrangers ainsi que sur les droits et obligations qui en résultent.

La Société, tous les licenciés ou sous-licenciés, désignés tels par la Société, disposent du droit exclusif d'utilisation commerciale des brevets codétenus. L'AP-HP et l'UPD ont accepté d'exploiter directement les brevets à des fins de recherche interne uniquement, et à ne pas concéder de licence d'exploitation des brevets à un tiers.

Pour l'exploitation directe des brevets initiaux et dérivés, la Société est redevable de redevances envers ses copropriétaires que sont l'AP-HP et l'UPD, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Le montant de cette redevance varie selon l'utilisation ou pas du brevet initial par la Société. En outre, pour l'exploitation indirecte des licences ou sous-licences consenties à des tiers, la Société est tenue de payer une redevance sur les revenus perçus.

Dans l'hypothèse où la Société ne vend pas de produits durant une période de 30 mois après qu'une première commercialisation ait eu lieu, sans pouvoir en justifier auprès de l'AP-HP, celle-ci pourra transformer à l'exception de certaines conditions, avec un préavis de six mois, la licence en licence non exclusive.

Toute partie peut résilier de plein droit le contrat en cas d'inexécution par l'autre partie d'une obligation essentielle mise à sa charge au titre dudit contrat et dans un délai de six mois.

L'accord prendra également fin de plein droit dans le cas de cessation totale ou partielle des activités de la Société, dans le cas d'une dissolution ou liquidation amiable et dans le cas d'une liquidation judiciaire.

L'accord prendra fin automatiquement à l'expiration du dernier brevet codétenu. Dans le cas d'une résiliation du contrat, la Société ne bénéficie plus du droit exclusif d'utilisation commerciale desdits brevets mais en conserverait ses droits de copropriétaire. Les obligations relatives à la confidentialité et à la propriété des brevets continueront de s'appliquer et les licences et sous-licences consenties survivront.

La durée de vie des brevets en vertu de l'accord s'étend jusqu'en 2033.

À ce jour, cet accord n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

## Note 21 Relations avec les parties liées

Le montant global des rémunérations des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif comptabilisées en 2024 s'élève à 8,5 millions de dollars.

| (en milliers de dollars)         | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Avantages court terme            | 5 836        | 4 864        |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 34           | 41           |
| Indemnités de fin de contrat     | —            | —            |
| Paieement fondé sur les actions  | 2 642        | 3 792        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>8 512</b> | <b>8 697</b> |

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en **Note 17**.

## État des dettes avec les parties liées

| (en milliers de dollars) | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Rémunérations dues       | 1 532        | 2 112        |
| Engagement de retraite   | 103          | 89           |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1 635</b> | <b>2 201</b> |

## Note 22 Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

| (en milliers de dollars)                                | 31 décembre |            |
|---|-------------|------------|
|   | 2024        | 2023       |
| Résultat de l'exercice                                  | (114 123)   | (72 710)   |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté    | 96 995 379  | 95 121 390 |
| Résultat de base et dilué par action (en dollar/action) | (1,18)      | (0,76)     |

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, SO et AGA) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action (36 152 341 actions pouvant être émises en 2024 et 37 902 232 en 2023). Ces instruments sont présentés de manière détaillée en **Note 17**. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## Note 23 Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments

financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### Risque de liquidité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2024 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2024, la situation nette de trésorerie de la Société s'élevait à 32,5 millions de dollars, contre 141,4 millions de dollars au 31 décembre 2023. La Société a généré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs depuis sa création. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de la Société se sont élevés respectivement à 103,2 millions de dollars et 77,6 millions de dollars pour les exercices 2024 et 2023. Au 31 décembre 2024, la perte nette de la Société s'est élevée à 114,1 millions de dollars.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives et dans une moindre mesure par l'obtention d'aides publiques à l'innovation et par le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. La Société ne génère pas de chiffre d'affaires et continue de préparer le lancement potentiel de Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne, s'il venait à être approuvé.

Suite à la réception, en août 2020, d'une Lettre de Réponse Complète (« *Complete Response Letter* » ou « CRL ») de la *Food and Drug Administration* (« FDA ») des États-Unis, concernant sa demande de licence de produits biologiques (« *Biologics License Application* » ou « BLA ») pour le produit expérimental Viaskin® Peanut, la Société a réduit les dépenses de tous ses autres programmes cliniques et précliniques, afin de se concentrer sur Viaskin® Peanut. La Société a également initié en juin 2020 un plan global de restructuration, afin de se donner de la flexibilité opérationnelle afin de faire progresser le développement clinique et l'examen réglementaire de Viaskin® Peanut aux États-Unis et dans l'Union européenne.

En janvier 2021, la Société a reçu des réponses écrites de la part de la FDA américaine aux questions figurant dans la demande de réunion de type A que la Société a présentée en octobre 2020 suite au CRL. Afin de répondre aux demandes et recommandations de la FDA, la Société a défini des axes de travail parallèles, principalement dans le but de générer les données cliniques d'innocuité et d'adhésion à six mois pour évaluer le patch Viaskin® Peanut modifié et démontrer l'équivalence de l'absorption des allergènes entre les patchs actuels et modifiés dans la population de patients visée.

Suite à la soumission du protocole de l'étude d'adhésion à la FDA, la Société a reçu une lettre de demande d'avis/d'information de la FDA en octobre 2021, demandant une approche séquentielle du programme de développement du patch Viaskin® modifié et a fourni un retour partiel sur ce protocole.

En décembre 2021, la Société a décidé de ne pas poursuivre l'approche séquentielle des plans de développement de Viaskin® Peanut comme le demandait la FDA dans son courrier d'octobre 2021 et a annoncé son intention de lancer une étude clinique pivot de phase 3 pour un patch Viaskin® Peanut modifié (mVP) chez les enfants de la population de patients visée. La Société considère que cette approche est la plus directe pour démontrer l'efficacité, la sécurité et l'amélioration de l'adhérence *in vivo* du système Viaskin® Peanut modifié. Après avoir reçu l'approbation de la FDA pour son changement de stratégie, le protocole de la nouvelle étude pivot de phase 3 du patch Viaskin® Peanut modifié (« mVP ») a été achevé à la fin du mois de février 2022 et est prêt à être soumis à la FDA. Des discussions fructueuses sont en cours avec la FDA en vue de la soumission et de l'examen du protocole. La Société prévoit de soumettre le protocole après un alignement supplémentaire avec la FDA.

En mai 2022, la Société a mis en place un programme de financement dit *at-the-market offering* (le « Programme ATM ») qui lui permettra d'émettre et de placer notamment auprès d'investisseurs ayant manifesté un intérêt, en une ou plusieurs fois, à tout moment, des actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares* (« ADSs »), pour un montant total brut maximum de 100 millions de dollars. La Société envisage d'utiliser le produit net éventuel des émissions d'ADSs effectuées dans le cadre du Programme ATM ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants, principalement pour les activités liées au lancement potentiel de Viaskin® Peanut, ainsi que pour financer le développement des produits candidats de la Société utilisant sa plateforme Viaskin®, son fonds de roulement et ses autres besoins généraux.

En juin 2022, la Société a annoncé que l'étude pivot de phase 3 EPITOPÉ, qui évaluait la sécurité d'emploi et l'efficacité de Viaskin® Peanut pour le traitement des jeunes enfants allergiques à l'arachide âgés de 1 à 3 ans, a atteint son critère d'évaluation principal, avec un effet thérapeutique statistiquement significatif. La Société a également indiqué poursuivre son dialogue avec la FDA sur la conception du protocole VITESSE, essai pivot de phase 3 du patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans.

Le même mois, la Société annonce un financement par placement privé (« PIPE ») d'un montant de 194 millions de dollars.

En septembre 2022, et après avoir annoncé son lancement, la Société a reçu de la FDA une lettre de suspension clinique partielle de l'étude de phase 3 portant sur le patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans. Afin d'atteindre les objectifs de l'étude, les éléments du protocole discutés dans la lettre concernent l'analyse statistique de l'adhésion, la durée de port quotidien du patch, les méthodologies de catégorisation de données, et le nombre total de participants à l'essai recevant le traitement actif.

En décembre 2022, la Société a reçu de la FDA la confirmation de levée de la suspension clinique partielle de l'essai clinique de phase 3 portant sur le patch Viaskin® Peanut modifié chez les enfants allergiques à l'arachide âgés de 4 à 7 ans. La Société indique que le protocole mis à jour sera soumis aux sites cliniques en vue d'obtenir l'approbation ultérieure des comités de protection des personnes et d'éthique.

En octobre 2023, la Société a reçu des réponses écrites de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine qui clarifient les éléments de conception des études de sécurité supplémentaires COMFORT Toddlers et COMFORT Children. Les deux études de sécurité supplémentaires présenteront un protocole harmonisé et simplifié sur la manière dont le produit doit être utilisé. L'étude COMFORT Toddlers reprendra les mêmes critères d'éligibilité qu'EPITOPE, l'étude d'efficacité de phase 3 menée avec succès par DBV chez les tout-petits, âgés de 1 à 3 ans.

Le 22 octobre 2024, la Société a annoncé que l'étude d'innocuité COMFORT Children devait débiter au deuxième trimestre 2025.

Le 24 mars 2025, la Société a annoncé avoir conclu un accord avec la FDA sur les données d'innocuité requises pour la demande de licence de produit biologique (BLA) du patch Viaskin® Peanut chez les enfants de 4 à 7 ans. La FDA a accepté la proposition de la Société, selon laquelle les données d'innocuité de l'étude de phase 3 VITESSE pour le patch Viaskin® Peanut chez les enfants de 4 à 7 ans seront suffisantes pour soutenir un dépôt du BLA pour cette tranche d'âge. Par conséquent, l'étude complémentaire COMFORT Children sur la sécurité ne sera plus nécessaire, ce qui accélère le calendrier de dépôt du BLA pour le patch Viaskin® chez les enfants de 4 à 7 ans allergiques à l'arachide.

La Société envisage de continuer à rechercher des financements supplémentaires pour préparer la commercialisation de Viaskin® Peanut, si elle est approuvée, et pour poursuivre d'autres travaux de recherche et de développement. La Société pourrait financer ses besoins en trésorerie futurs par une combinaison d'augmentations de capital par offres publiques ou placements privés, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement ou d'autres formes de financements non dilutifs. Si la Société ne parvient pas à atteindre ses objectifs de financement, elle pourrait être amenée à réduire ses activités, notamment en retardant ou en réduisant l'étendue de ses efforts de recherche et de développement, ou à obtenir des financements par le biais d'accords de collaboration ou d'autres accords, qui pourraient obliger la Société à renoncer à des droits sur ses produits candidats, que la Société pourrait autrement chercher à développer ou à commercialiser de manière indépendante.

## Risque sur les contrats de collaboration à long terme

La Société pourrait ne pas générer les résultats commerciaux et financiers estimés lors de la conclusion des contrats. En effet, un certain nombre de facteurs peuvent affecter la structure des coûts par rapport aux estimations initiales telles que reflétées dans le budget prévisionnel à terminaison, notamment du fait des aléas de développement. de gestion adaptées pour identifier et corriger d'éventuelles variations

budgetaires pourraient également générer des dépenses supplémentaires ou une sous-performance de certains contrats de collaboration. En cas d'incapacité à anticiper ces aléas de manière précise et ainsi à en contenir les coûts, les résultats de la Société pourraient s'en trouver significativement dégradés.

## Risque de change

La Société est exposée à un risque de change très peu significatif inhérent à une partie de ses approvisionnements réalisés aux États-Unis et facturés en dollars américains et à l'activité de sa filiale DBV Inc. Ne réalisant à ce jour aucun chiffre d'affaires en dollars ou toute autre devise que l'euro, la Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel. L'exposition à d'autres devises que le dollar américain est négligeable.

Au titre de l'exercice 2024, environ 21,5 % des achats et autres charges externes ont été réalisés en dollars américains contre 17,8 % en 2023. Les effets de change ont un impact non

significatif sur la situation nette consolidée du Groupe, la Société n'a pas mis en place, à ce stade, d'instrument de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment aux États-Unis, ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et devrait alors envisager de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## Note 24 Événements postérieurs à la clôture

Le 27 mars 2025 la société a annoncé un placement privé pouvant atteindre 306,9 millions de dollars (284,5 millions d'euros).

Le financement d'un montant pouvant atteindre 306,9 millions de dollars (284,5 millions d'euros), comprend un produit brut de 125,5 millions de dollars (116,3 millions d'euros) à recevoir à la clôture de l'opération et un montant total pouvant atteindre 181,4 millions de dollars (168,2 millions d'euros) en produit brut si tous les bons de souscription sont exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions. L'étude de Phase 3 VITESSE atteignant son objectif primaire déclencherait une accélération de l'exercice de certains bons de souscription.

Le produit de ce financement sera consacré à la poursuite du développement du programme Viaskin® peanut dans les deux indications, y compris la préparation et le dépôt de la Biologics License Application et enfin le lancement et la commercialisation du patch Viaskin® peanut pour les enfants âgés de 4 à 7 ans sous réserve de l'approbation de la FDA.

Le financement entraîne une dilution immédiate de 22,4 % et une dilution maximale de 73,7 % des actionnaires existants si tous les bons de souscription sont exercés.

Le financement consiste en :

- une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des catégories de personnes répondant à des conditions déterminées conformément à la 24<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2024 (« l'Assemblée générale 2024 ») réalisée le 7 avril 2025 pour un montant d'environ 38 millions d'euros, consistant en l'émission de (i) 34 090 00 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro (les « Actions Nouvelles ») auxquelles sont attachés des bons de souscription de la Société (les « BSA », formant, avec les Actions Nouvelles, les « ABSA ») à un prix de souscription de 1,1136 euros par ABSA et (ii) jusqu'à 59 657 507 actions nouvelles supplémentaires, si la totalité des BSA attachés aux Actions Nouvelles sont exercés (les « Actions Issues des BSA ») ; et
- l'émission par le biais d'une offre réservée à des catégories de personnes répondant à des conditions déterminées de

71 005 656 bons (la « PFW-BS-PFW ») réalisée le 7 avril 2025 pour un montant d'environ 79 millions d'euros à un prix de souscription de 1,1136 euros par PFW-BS-PFW (dont 1,1036 euros auront été pré-financés à la date d'émission) ; chaque PFW-BS-PFW consistant en un bon de souscription pré-financé d'une action de la Société (les « Premiers BSA Pré-Financés ») et un bon de souscription (les « Bons de souscription ») permettant de souscrire à un bon de souscription pré-financé (les « Seconds BSA Pré-Financés »), permettant d'émettre jusqu'à 71 005 656 actions nouvelles supplémentaires si l'ensemble des Premiers BSA Pré-Financés sont exercés (les « Actions Issues des Premiers BSA Pré-Financés ») et (ii) d'un maximum de 124 259 898 actions nouvelles supplémentaires, si l'ensemble des Seconds BSA Pré-Financés sont exercés (les « Actions Issues des Seconds BSA Pré-Financés », ensemble avec les Actions Issues des BSA et les Actions Issues des Premiers BSA Pré-Financés, les « Actions Issues des Bons », représentant avec les Actions nouvelles, les « Actions Proposées »).

(Ensemble, l'« Offre »).

Le produit net de l'émission des ABSA et des PFW-BS-PFW, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie existants, seront principalement utilisés dans l'ordre de priorité suivant pour (i) le fonds de roulement et les dépenses opérationnelles de la Société, (ii) la poursuite du développement du programme Viaskin® Peanut, (iii) l'établissement et le dépôt d'un BLA et (iv) la préparation d'un lancement potentiel de Viaskin® Peanut aux États-Unis, si le BLA est approuvé.

En prenant en compte le produit brut de 125,5 millions de dollars (116,3 millions d'euros) reçu le 7 avril 2025 de l'émission des ABSA et des PFW-BS-PFW et sur la base de ses activités actuelles, plans et hypothèses, la Société disposera d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois, et disposera d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour financer ses activités jusqu'en juin 2026.

**Note 25 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes de DBV et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-après :

| <i>(en milliers de dollars)</i>  | Deloitte   |      | KPMG       |      | Total      |
|--|------------|------|------------|------|------------|
|  | Montant    | %    | Montant    | %    | Montant    |
| Honoraires liés à la certification des comptes individuels et consolidés |            |      |            |      |            |
| • Émetteur   | 388        | 79 % | 388        | 79 % | 775        |
| • Filiale  | —          | — %  | —          | — %  | —          |
| Services autres que la certification des comptes <sup>(1)</sup>          |            |      |            |      |            |
| • Émetteur   | 100        | 21 % | 100        | 21 % | 200        |
| • Filiale  | —          | — %  | —          | — %  | —          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>488</b> |      | <b>488</b> |      | <b>975</b> |

(1) Les services autres que la certification de comptes sont principalement liées aux opérations de financement de l'exercice.